



Emballages plastiques :
uniquement les
bouteilles et
les flacons

Bouteilles et flacons en plastique

(eau, jus de fruit, huile, produits ménagers, produits d'hygiène...)



Les pots de yaourts et les
barquettes sont à déposer
dans vos ordures ménagères



Briques alimentaires
(lait, jus de fruits, soupe...)



Les
emballages
métalliques
doivent être
vides. Il n'est pas
nécessaire de
les nettoyer

Emballages métalliques

(boîtes de conserve, canettes, barquettes...)



Les grands
cartons
sont à
déposer
en déchèterie

Boîtes et suremballages
en carton fin

Les emballages
ne doivent pas être
imbriqués les uns
dans les autres

Avant d'être jeté,
chaque emballage
doit être vidé



SMIRTOM
DU VEXIN

Dans chaque bac de tri,
les déchets doivent être jetés
en vrac, sans sac



Journaux



Revue et magazines



Prospectus

Les prospectus
doivent être jetés
sans les films
plastiques



Bouteilles en verre



Pots en verre



Bocaux en verre

Les emballages en
verre doivent être
jetés sans bouchon
ni couvercle

Un déchet ? Une solution

Les Déchets
d'Equipements
Electriques et
Electroniques

A déposer en
déchèterie
ou dans les
magasins

Les piles

A déposer en
magasin

Les ampoules

A déposer en
déchèterie
ou dans les
magasins

Les vêtements

A déposer dans
une borne prévue
à cet effet

Un doute, une question ? 01 34 66 18 40 ou www.smirtomduvexin.net